



---

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

---

---

# SOMMAIRE

---

<b>Contexte général – Loi de Finances 2023</b>	<b>(page 4)</b>
<b>Perspectives locales</b>	
Recettes de fonctionnement	<b>(page 5)</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>(page 7)</b>
<b>Éléments d'évolution de la masse salariale</b>	<b>(page 8)</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>(page 10)</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>(page 11)</b>
<b>Résultats prévisionnels 2023</b>	<b>(page 12)</b>
<b>Gestion de la dette</b>	<b>(page 13)</b>
<b>Conclusion</b>	<b>(page 14)</b>

# Contexte général

---

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public.

Après une reprise de l'activité économique nationale, l'année 2022 connaît un ralentissement plus fort que prévu. Le PIB mondial a stagné et la production a diminué dans les pays du G20.

En 2023, comme en 2022, le déficit public se stabiliserait en France à 5% du PIB. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

L'inflation s'est généralisée en 2022, avec de fortes tensions sur les marchés de matières premières. Le gouvernement prévoit une croissance de 1% et une inflation à 4,2% pour 2023, mais avec encore beaucoup d'incertitudes sur l'évolution des prix de l'énergie.

Les taux d'intérêts connaissent eux aussi une forte hausse. Par exemple, l'Euribor 3 mois est passé de -0,574 fin 2021 à 1,872 fin 2022, avec une croissance qui va se poursuivre en 2023.

## Loi de Finances 2023

---

La loi de finances pour 2023 entre dans le cadre d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans.

- ✚ La forte inflation constatée en 2022 va avoir un impact sur les bases d'imposition de taxe foncière de 2023 puisque le taux IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) sert à la revalorisation des valeurs locatives. Ce taux, qui était de 3,4% en 2022, s'établit à 7,1% en 2023.
- ✚ Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) sera supprimée sur 2 ans, en 2023 et 2024, pour accroître leur compétitivité.
- ✚ Face à la forte augmentation des prix de l'énergie, plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement pour soutenir les collectivités locales (bouclier sécurité, amortisseur électricité), ainsi qu'une enveloppe de 2 Mds € pour mettre en place un filet de sécurité pour les collectivités dont la situation financière s'est trop dégradée.
- ✚ La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 M€ en 2023, passant de 26,8 Mds € en 2022 à 27,1 Mds € en 2023.
- ✚ Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, dotés de 2 Mds €, appelé « Fonds Vert » doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la rénovation des bâtiments publics, l'adaptation aux risques climatiques et l'amélioration du cadre de vie.

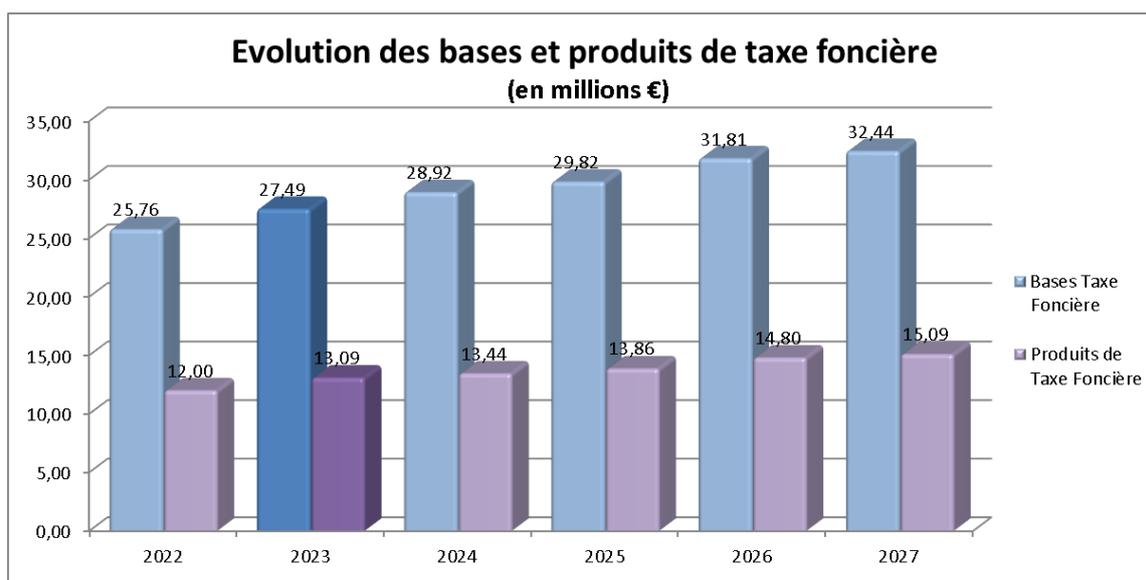
# Les perspectives locales pour 2023

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La commune de Serris poursuit son développement économique et urbain en lien avec la phases IV du Programme d'Intérêt Général signée en 2010 avec l'EPA, qui planifie les programmes de construction de logements.
- L'évolution des valeurs locatives, basée sur l'IPCH va apporter une augmentation des bases de taxe foncière de 7,1% en 2023.
- Les constructions de logements génèrent, elles aussi, une augmentation constante des bases.

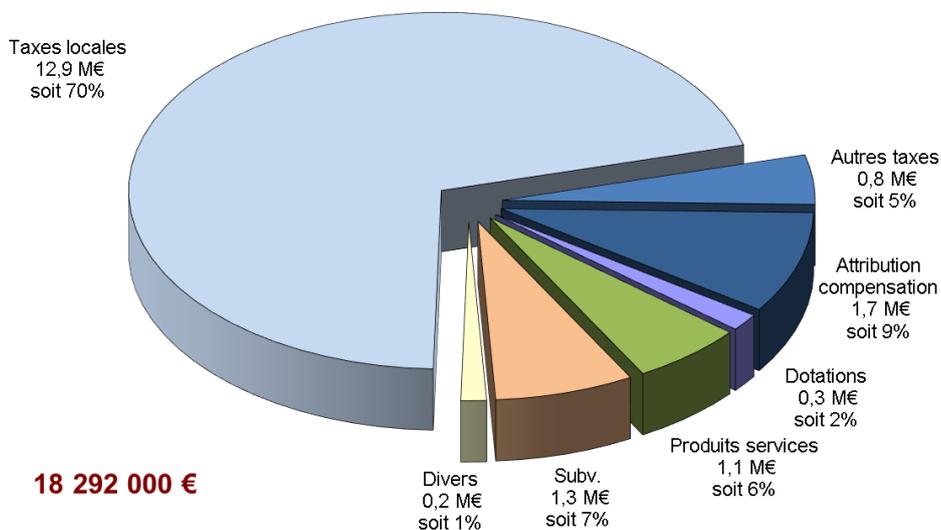
En 2023, la taxe foncière représenterait ainsi 71% des recettes de la commune.

**Sans évolution du taux communal**, les bases et les produits de taxe foncière sont les suivants :



Les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont estimées à 18,3 M€ en 2023 contre 17M€ au BP 2022, soit +1,3 M€.

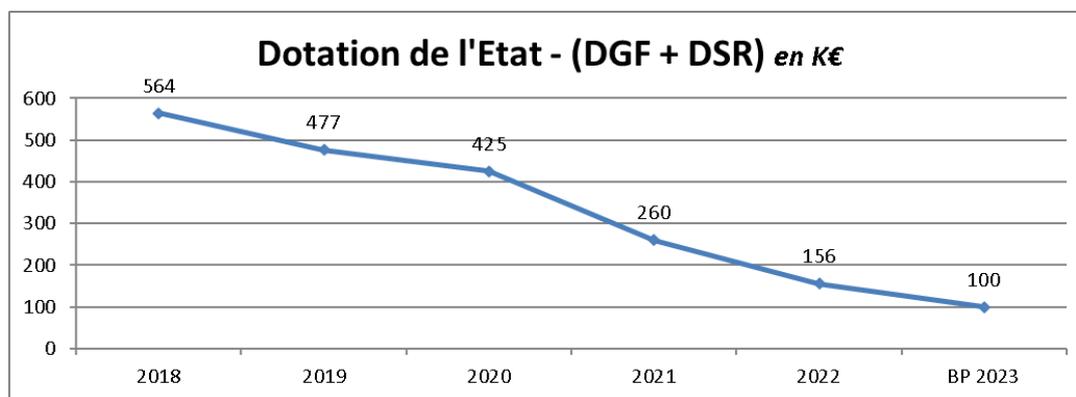
### Recettes de fonctionnement : BP 2023



Cette évolution des recettes est due principalement à :

- L'évolution de la taxe foncière, telle que détaillée précédemment (+1,2 M€)
- Une légère augmentation des prestations familiales et des subventions de la CAF, après l'ouverture sur 5 jours de la crèche Carrousel des Bébé (+60 k€)
- L'augmentation des locations immobilières, qui fait suite aux achats de locaux commerciaux au 13 boulevard Thiboust et au Cottage d'Amilly (+75 k€)

A l'inverse, la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 100 k€ pour 2023 (-56 k€).



## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 16,9 M€ pour 2023 contre 16,1 M€ au BP 2022.

Les charges générales (chapitre 011) subissent une forte augmentation en 2023, liées à la hausse des prix de l'électricité (coût multiplié par 3 en moyenne) et du gaz. En incluant les aides de l'Etat, le reste à charge de la commune est évalué à 0,6 M€.

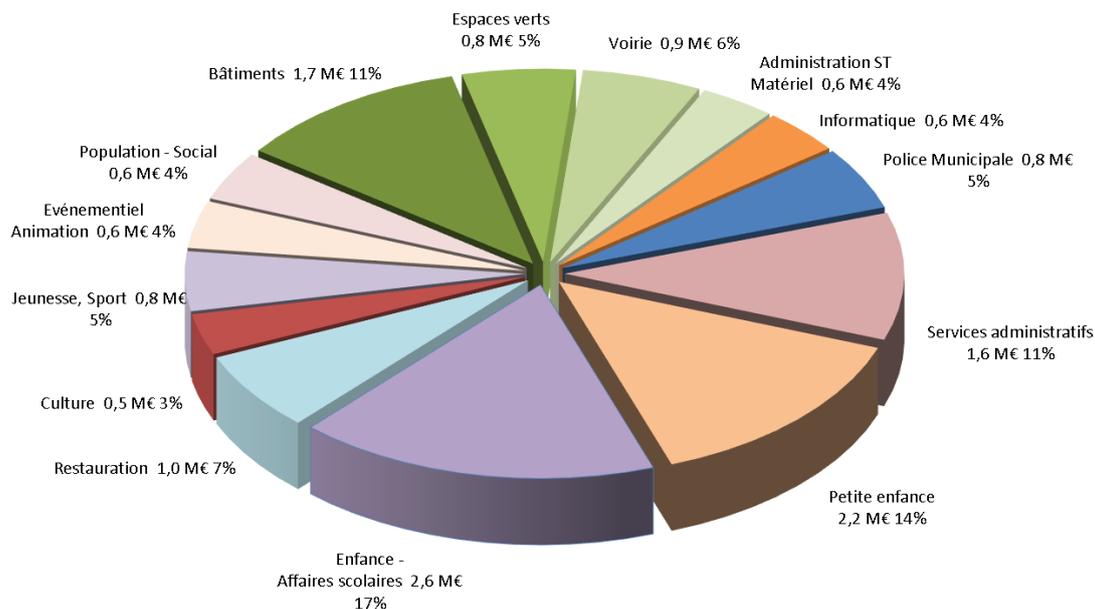
Pour contenir le niveau des autres charges générales, la commune propose de contenir le budget des services au niveau du réalisé 2022, sans croissance, malgré l'inflation. Il sera demandé aux services de minimiser les dépenses pour pouvoir absorber les surcoûts énergétiques.

Seules les mesures déjà engagées par la commune, qui viennent s'ajouter au budget 2023 sont inscrites :

- Ouverture du centre de loisir n°5
- Passage en septembre 2022 à 5 jours d'ouverture de la crèche Carrousel des Bébé
- Organisation de l'événement culturel Val de rire
- Décret tertiaire (mesures de transition énergétique sur les bâtiments)

Les dépenses se répartissent sur les différentes activités, de la façon suivante :

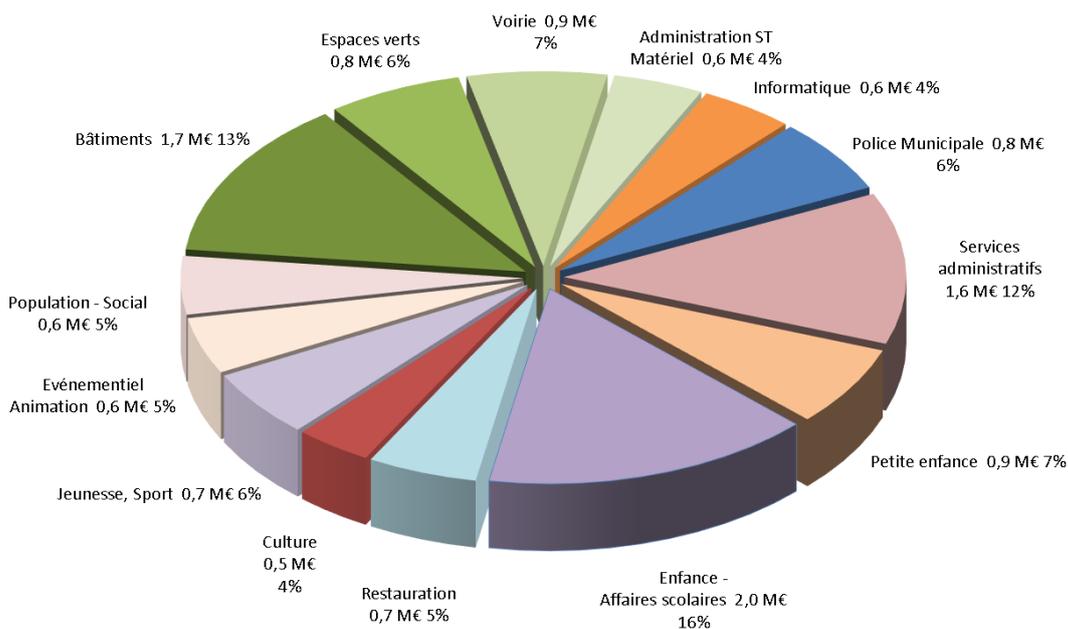
### Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 par service



\*Services administratifs : DGS, RH, Finances, Juridique, Urbanisme, Cabinet, Communication, Intendance courrier

Tenant compte des recettes perçues sur chaque activité, le coût résiduel de chaque politique publique est la suivante :

### Répartition des coûts résiduels 2023 par service

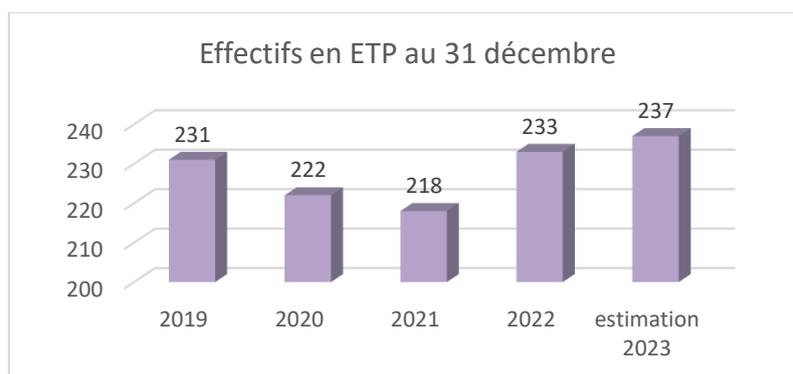


## ELEMENTS D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Après une forte augmentation en 2022, la masse salariale connaîtra encore une hausse en 2023 (+0,9 M€)

L'année 2022 a été marquée par une reprise des activités qui avaient fortement ralenti du fait de la pandémie de la COVID 19 depuis 2020, et donc par la reprise des recrutements.

Ainsi, le nombre d'emploi en équivalent temps plein est passé de 218 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 233 au 31 décembre 2022.



En parallèle, les dépenses de personnel ont été impactées sensiblement en 2022, par une série de revalorisations salariales nationales.

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique a été mis en œuvre pour rattraper la hausse du SMIC d'octobre 2021.
- En mai 2022, une nouvelle hausse du SMIC et de l'indice minimum de traitement des catégories C a concerné près de 51% du personnel.
- Puis en juillet 2022, la hausse du point de la fonction publique de 3,5%, impactant l'ensemble du personnel a conduit à une dépense non prévue de 110 000€.
- Il convient de noter également que le GVT (glissement vieillesse technicité) ajouté aux réformes statutaires, notamment pour la filière Médico-sociale, a conduit à une augmentation structurelle de 5,95% de la masse salariale entre 2021 et 2022.

Pour 2023, les effets en année pleine de ces mesures et des recrutements conduisent à une augmentation de la masse salariale de 0,9 M€.



### **Gestion des emplois :**

En cohérence avec la reprise de l'activité et les engagements du programme politique, la commune a ouvert de nouveaux postes en 2022 :

- 2 postes pour la Police municipale
- 2 postes pour l'évènementiel (animation Senior, animation des CME-CMJ)
- 2 postes d'agent auprès des enfants, dans le cadre du passage de la crèche du Carrousel des bébés de 4 à 5 jours d'ouverture.

De plus, après plusieurs mois de vacance de poste, plusieurs recrutements ont pu aboutir en 2022 :

- Commande publique
- Administrateur Système et réseau
- Infirmière et Educatrice de jeunes enfants en crèche
- Responsable Jeunesse, sport et vie associative.

L'effectif est ainsi passé de 242 agents en janvier 2022 à 253 agents au 31 décembre 2022. Le nombre de poste permanent encore vacants s'élève à 5 en janvier 2023.

### **Durée du travail :**

L'année 2022 a été marquée par le passage aux 1 607h pour l'ensemble du personnel, avec la disparition de 6 jours de congés antérieurement acquis. C'est ainsi près de 9 600h de travail supplémentaire sur une année.

Ce temps de travail supplémentaire a été réinjecté en augmentant la durée hebdomadaire de travail pour la plupart du personnel, en passant par exemple de 36h à 37h, avec une extension des heures d'accueil au public pour certains services. Pour les personnels annualisés, le temps a été en partie réinjecté sur les vacances scolaires et sur des temps de renfort essentiels pour l'accueil des enfants.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 8,7 M€, tout en restant dans le cadre d'un équilibre du budget, et sans avoir recours à l'emprunt.

Voici les enveloppes d'investissement proposées dans le plan pluriannuel :

### Pour la maîtrise du foncier

<b>FONCIER</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Acquisition de foncier - préemption	500 000	500 000	500 000	500 000
Coque micro-crèche Quartus + salle polyvalente	930 000		1 200 000	
Coques Cottages d'Amilly (solde + aménagements)	575 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 005 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>500 000</b>

### Pour le patrimoine communal

<b>PATRIMOINE COMMUNAL</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Centre de Loisirs n°5	1 520 000	-	-	-
Salle multiculturelle intergénérationnelle	1 000 000	-	-	-
Garage Police	-	-	300 000	-
Halle et parvis du parc	350 000	1 150 000	1 000 000	-
Jardins familiaux aménagements	400 000	400 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 270 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>0</b>

### Pour les projets communaux

La commune souhaite poursuivre les programmes déjà engagés, tels que :

- La modernisation de l'éclairage public (passage en led)
- Le déploiement de la vidéoprotection

De plus, la ville propose de travailler en 2023 sur des axes écologiques et économiques, et de les engager progressivement en fonction de ses capacités de financement :

- La rénovation des voiries et les désordres des arbres
- Un programme d'économie d'énergie
- L'accessibilité et la sécurité des bâtiments
- Le contrôle d'accès des bâtiments
- Un programme de baisse des températures dans les bâtiments l'été
- Le remplacement du mur d'escalade au gymnase E. Tabarly

Enfin, la ville continuera d'investir pour maintenir son patrimoine communal en bon état et renouveler ses équipements (bâtiments, informatique, parc de véhicules, matériel de restauration)

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont évaluées à 2,6 M€, hors reports et emprunt.

Elles se composent :

- Du FCTVA lié aux investissements réalisés en N-1 (0,39 M€)
- Des subventions d'investissement (1,8 M€) :

<b>Détail des subventions d'investissement</b>	<b>BP 2023</b>
<i>Subvention Région / Dept équipements de police</i>	9 657
<i>Subvention Dept équipements de police</i>	32 651
<i>Subvention Région - Jardins familiaux</i>	143 700
<i>Subvention EPA - Jardins familiaux</i>	80 000
<i>Fonds de concours VEA - Construction ALSH</i>	1 282 500
<i>Subvention Dept - Construction ALSH</i>	76 820
<i>Subvention CAF - Construction ALSH</i>	83 333
<i>Subvention Dept - produits des amendes de police</i>	120 000
<i>Subvention mur escalade Tabarly</i>	30 000

- De la cession du terrain au 18 bis rue Emile Cloud pour 0,35 M€

## LES RESULTATS PREVISIONNELS 2023

Afin de financer l'ensemble de ce budget, la commune propose une révision du taux de taxe foncière de 3%. Cela contribuerait à financer la hausse de l'énergie, ainsi que la masse salariale impactée par les mesures gouvernementales prises en 2022.

Les produits de taxe foncière, augmentés de 3%, génèreraient ainsi une hausse des recettes de 0,48M€, amenant les recettes prévisionnelles de 18,3M€ à 18,78M€.

Les résultats se présenteraient ainsi :

	BP 2022 + DM	Pré CA 2022	BP 2023	% /BP
Recettes réelles de fonctionnement	17 015 000	17 522 105	18 778 000	10,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 135 000	14 885 618	16 816 000	4,2%
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>880 000</b>	<b>2 636 487</b>	<b>1 962 000</b>	<b>123,0%</b>
Remboursement d'emprunt	333 334	333 333	476 000	42,8%
<b>Epargne nette</b>	<b>546 666</b>	<b>2 303 154</b>	<b>1 486 000</b>	<b>171,8%</b>

Recettes réelles d'investissement	2 008 462	1 332 845	3 744 799	86,5%
Dépenses réelles d'investissement	7 814 729	4 241 321	8 728 767	11,7%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-5 806 267</b>	<b>-2 908 476</b>	<b>-4 983 968</b>	

<b>Résultat budgétaire (hors reports)</b>	<b>-5 259 600</b>	<b>-605 322</b>	<b>-3 497 968</b>	
<b>Reports N-1 après affect Invest</b>	<b>3 549 428</b>	<b>3 549 428</b>	<b>3 497 968</b>	
<b>Résultat budgétaire (FDR)</b>	<b>-1 710 172</b>	<b>2 944 106</b>	<b>0</b>	
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>1 710 172</b>	<b>1 700 000</b>	<b>0</b>	
<b>FDR corrigé</b>	<b>0</b>	<b>4 644 106</b>	<b>0</b>	

- Dans ces hypothèses, l'épargne brute s'élèverait à **1,96 M€**. Après les remboursements d'emprunts, l'épargne nette serait de **1,5 M€**
- Le résultat d'investissement prévisionnel est de **-5 M€** (hors remboursement d'emprunt)
- Les reports de résultats de 2022 sont estimés à **4,6 M€** (Fonds de roulement). Ils pourront servir à financer une partie des équipements prévu au budget 2023.

**La Commune ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget 2023.**

## LA GESTION DE LA DETTE

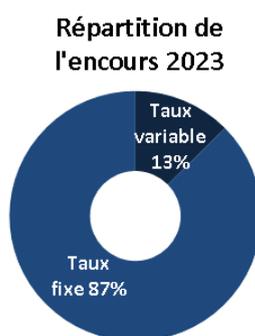
L'encours de dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 4,7 M€. Il est réparti sur 5 prêts, avec un taux moyen d'intérêts de 2,22% et une durée résiduelle moyenne de 9,3 ans. De plus, un prêt de 0,17 M€ à 0% a été octroyé par la CAF pour le financement du Centre de Loisirs n°5, remboursable sur 15 ans.

A fin 2023, le taux d'endettement de Serris (Capital restant dû / Recettes réelles de fonctionnement) sera de 22,5% contre 26,8% à fin 2022. Le taux moyen des communes de la même strate est de 68%.

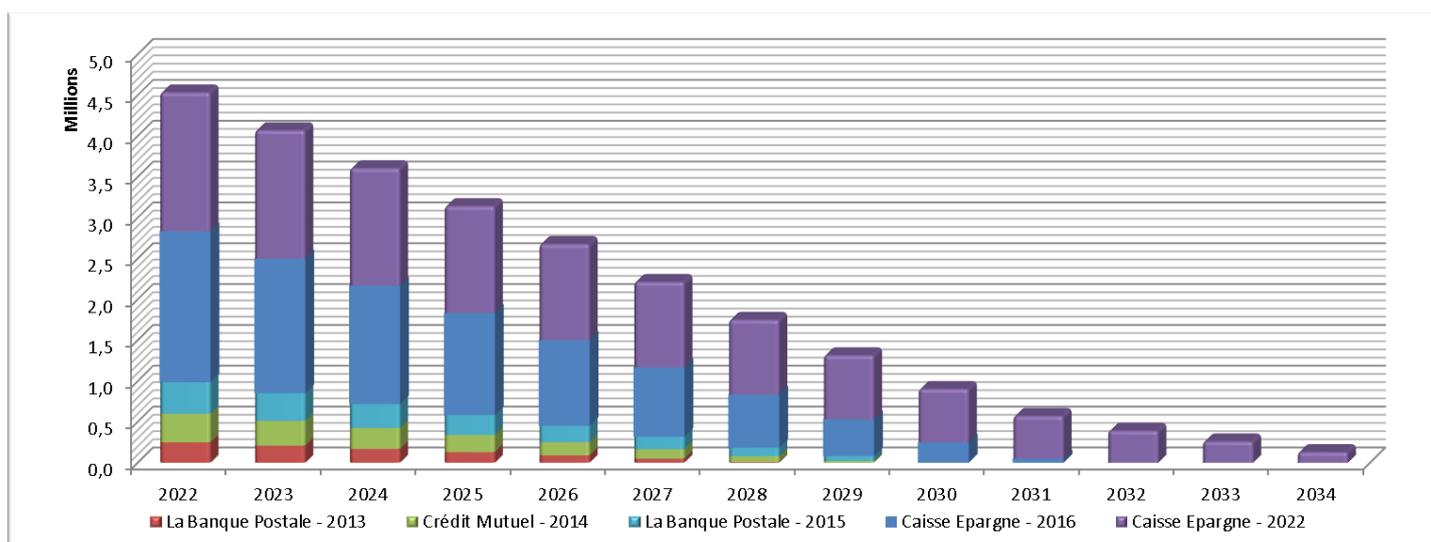
La capacité de désendettement de la commune (capital restant dû / capacité d'autofinancement) serait de 2,2 ans pour Serris (taux moyen national = 5,4 ans).

Le niveau d'endettement par habitant passe de 491 € à fin 2022 à 432 € à fin 2023. La moyenne des villes de la même strate s'établit à 862 € par habitant.

La structure des emprunts à Serris est majoritairement à taux fixe.



Au 31/12/2022, le profil d'extinction de la dette est le suivant :



## **Conclusion :**

Afin de financer l'ensemble de ces dépenses, et de ne pas avoir recours à l'emprunt, la commune fait le choix de financer ses orientations budgétaires 2023 en augmentant de 3% le taux de taxe foncière.

Les taux évolueraient donc de la façon suivante :

	Taux 2022	Evolution	Taux 2023
<i>Taxe foncière propriétés bâties</i>	59,11%	3,00%	60,88%
<i>Taxe foncière propriétés non bâties</i>	44,40%	0%	44,40%

Toutes ces orientations s'inscrivent dans l'optimisation et la rationalisation des dépenses communales, tout en exigeant un développement harmonieux et durable de nos partenaires.

Chaque euro dépensé doit être un euro au service des serrissiens, au moment où le contexte économique devient difficile pour tous.